

La Roche sur Yon, le 4 juin 2003

**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE**

GROUPE DE SUBDIVISIONS DE LA ROCHE SUR YON

Z.I. Nord - 135 rue Philippe Lebon
85000 LA ROCHE SUR YON
Téléphone : (33) 02 51 47 76 00
Télécopie : (33) 02 51 47 76 10
Internet : <http://www.pays-de-la-loire.driv.gouv.fr/>

**RAPPORT DE L'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSEES**

Commission départementale des carrières

Objet : Installations classées – Proposition de prescriptions complémentaires.
Carrières KLEBER MOREAU SA
Sites à : « Albert » à St Michel le Cloucq - « La Joletière » à Mervent - « Le Danger » à St
Vincent sur Graon.

Réf : Envoi du 26 mai 2003 de Monsieur le préfet de la Vendée
Dossiers n° 2003/0616 - 2003/0617 - 2003/0618

Nos réf : DM/NB - h:\environnement\instruction\cdc\KLEBER MOREAU - rapport -

1°. - CONTENU DE LA DEMANDE

La demande présentée par la Société Carrières KLEBER MOREAU SA a trait au changement d'exploitant pour les carrières et les autres installations classées sises aux lieux-dits suivants :

- « Albert » à Saint Michel le Cloucq
- « La Joletière » à Mervent
- « Le Danger » à Saint Vincent sur Graon

La Société Carrières KLEBER MOREAU SA se substitue à la Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie pour ces exploitations.

Des restructurations juridiques ont abouti à la reprise des actifs de la SNCM pour les trois sites susvisés par la Société Carrières KLEBER MOREAU SA.

La Société SNCM est une filiale de la Société Carrières KLEBER MOREAU SA et conserve l'exploitation de trois autres sites en Vendée (La Meilleraie - Chantonay et Château Guibert).

La Société Carrières KLEBER MOREAU SA est détenue à 90 % par la Société EUROVIA (GROUPE VINCI) et 10 % par la Société APPIA.

Les principales caractéristiques de la Société Carrières KLEBER MOREAU SA sont les suivantes :

<u>Dénomination</u> :	Carrières KLEBER MOREAU
<u>Forme juridique</u> :	SA au capital de 421 344 €
<u>Siège social</u> :	Route de Niort - 79310 MAZIERES EN GATINE
<u>Siège administratif</u> :	BP 257 - La Motte - LA MEILLERAIE TILLAY - 85702 POUZAUGES
<u>Objet social</u> :	Exploitation de carrières - transformation de matériaux
<u>Numéro SIRET</u> :	025 780 321 00052
<u>Code APE</u> :	142 A

Adresse des carrières concernées par le changement d'exploitant :

- carrière « d'Albert » - 85200 Saint Michel le Cloucq
- carrière de « La Joletière » - 85200 Mervent
- carrière de « Le Danger » - 85540 Saint Vincent sur Graon

2°. - Actes administratifs visés par le changement d'exploitant

a). Site de la carrière « d'Albert » à Saint Michel le Cloucq

Exploitation de la carrière

- A.P. n° 93-DIR/1-684 du 21 juin 1993 autorisant pour la Société Nouvelle de la Carrière de la Meilleraie l'extension de la carrière « d'Albert » modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-DRCLE/4-261 du 26 mai 1999 de prescriptions complémentaires.

Exploitation des installations de traitement de matériaux

- A.P. du 28 juin 1972 autorisant l'exploitation d'installations de traitement de matériaux sur le site de la carrière « d'Albert » par la Société des Carrières de la Meilleraie.
- R.D. du 22 mai 1995 actant une déclaration de la Société REDLAND GRANULATS de son intention d'exploiter une installation de mélange de produits minéraux sur le site de la carrière d'Albert.

Fabrication et utilisation d'explosifs sur site

- A.P. n° 01-DRCLE/1-128 du 14 mars 2001 autorisant l'exploitation d'une unité mobile de fabrication d'explosifs à Saint Michel le Cloucq par la Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie et la Société TITANITE.
- A.P. n° 99-DRLP/279 du 25 mars 1999 modifié autorisant la Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie à utiliser des explosifs dès réception sur le site « d'Albert ».

b). Site de la carrière de « La Joletière » à MERVENT

Exploitation de la carrière

- A.P. n° 75-DIR/1-077 du 24 juin 1975 modifié par les arrêtés préfectoraux de prescriptions complémentaires n° 99-DRCLE/4-265 du 26 mai 1999 et n° 02-DRCLE/1-651 du 18 décembre 2002 autorisant la Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie à exploiter la carrière de « La Joletière ».

Exploitation des installations de traitement de matériaux

- A.P. n° 76-1/122 du 3 mars 1976 portant autorisation d'installations de traitement mécaniques des matériaux de carrières à « La Joletière » pour le compte de la Société des Carrières de la Meilleraie.

Utilisation d'explosifs sur site

- A.P. n° 00-DRLP/404 du 27 avril 2000 autorisant la Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie à utiliser des explosifs dès réception sur le site de « La Joletière ».

c). Site de la carrière « Le Danger » à ST VINCENT SUR GRAON

Exploitation de la carrière

- A.P. n° 91-DIR/1-12 du 9 janvier 1991 modifié par l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n° 99-DRCLE/4-273 du 28 mai 1999 autorisant la Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie à exploiter la carrière « Le Danger ».

Exploitation des installations de traitement de matériaux

- Déclaration d'antériorité du 3 novembre 1980 pour les installations de traitement de matériaux de la carrière « Le Danger » (capacité de 150 000 tonnes par an pour l'ancienne rubrique 89 bis).

Utilisation d'explosifs sur site

- A.P. n° 00-DRLP/1235 du 8 novembre 2000 autorisant la Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie à utiliser des explosifs dès réception sur le site « Le Danger ».

3°. - Examen de la situation au regard de la législation des installations classées

L'article 23.2 du décret du 21 septembre 1977 modifié précise que les installations dont la mise en activité est subordonnée à l'existence de garanties financières et dont le changement d'exploitant est soumis à autorisation préfectorale sont :

- les installations de stockage des déchets,
- les carrières,
- les installations figurant sur la liste prévue à l'article 7.1 de la loi du 19 juillet 1976 (aujourd'hui l'article L 515-8 du code de l'environnement).

La demande d'autorisation de changement d'exploitant à laquelle sont annexés les documents établissant les capacités techniques et financières du nouvel exploitant et la constitution de garanties financières est instruite dans les formes prévues à l'article 18 (arrêté complémentaire).

La Société Carrières KLEBER MOREAU SA a fourni les éléments d'appréciation suffisants justifiant de ses capacités techniques et financières.

Les dispositions relatives à la mise en place des garanties financières ont été fixées par arrêté préfectoral du 26 mai 1999 pour les sites « d'Albert » à Saint Michel le Cloucq, de « la Joletière » à Mervent et de « le Danger » à Saint Vincent sur Graon. La Société Carrières KLEBER MOREAU reprend à son compte la gestion de ces garanties financières.

Le changement d'exploitant des carrières « d'Albert », de « la Joletière » et de « le Danger » peut en conséquence être entériné par voie d'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires modifiant ainsi les articles 2 des autorisations initiales délivrées.

Pour les autres actes administratifs délivrés à chacun des sites (installations de traitement de matériaux, fabrication et utilisation d'explosifs sur site), il n'est pas nécessaire d'entériner le changement d'exploitant par voie d'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires. Conformément à l'article 34 du décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié, il peut être délivré à la Société Carrières KLEBER MOREAU par la préfecture, un récépissé sans frais de sa déclaration pour chacun des sites comportant tous les éléments d'appréciation nécessaires.

4°. - CONCLUSION

Nous joignons, en conclusion au présent rapport, un projet d'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires entérinant le changement d'exploitant sollicité pour les trois sites de carrière sis sur les communes de Saint Michel le Cloucq, Mervent et Saint Vincent sur Graon.